

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 017-435/14/CC

■ Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à la valorisation énergétique du patrimoine

DEESV 14/12112/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le 22 juin 2009 par délibération DDIP-007- 1446/09/CC les « Modalités d'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial – Préfiguration du Plan Climat Energie Territorial – Bilan carbone – Définition des objectifs – Elaboration et mise en œuvre du programme d'actions », intégrant le Programme de maîtrise de l'énergie (MDE) du patrimoine de MPM. Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de MPM fixe, notamment, des objectifs de réduction de 30% des consommations d'énergie, qui impliquent la rénovation énergétique du patrimoine, ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables à hauteur de 40% des consommations du patrimoine communautaire. En vue de la mise en œuvre d'actions du Plan Climat-Energie Territorial, en lien avec les enjeux énergétiques, la Communauté Urbaine a adopté, par délibération FCT 005-2085/10/CC du 28 juin 2010, la création et l'affectation d'autorisations de programme dans le cadre du Budget Primitif 2010, incluant l'opération « Valorisation énergétique du patrimoine » pour un montant initial de 150 000 euros, porté par la suite à 370 000 euros.

Un marché « d'assistance technique pour la valorisation énergétique du patrimoine », a été notifié le 28 novembre 2011 afin de réaliser des études patrimoniales et énergétiques visant à mettre en œuvre le Programme de maîtrise de l'énergie du patrimoine de MPM. Le montant maximal du marché à bons de commande est de 480 000 euros sur la durée totale du marché, soit quatre ans. Le programme d'études a tout d'abord consisté à réaliser des diagnostics de sites prioritaires dans la gestion du patrimoine, afin de rationaliser les consommations d'énergie, voire mettre en œuvre des énergies renouvelables lorsque cela était opportun. Ce diagnostic du patrimoine doit maintenant être poursuivi et étendu aux sites de MPM tels que les terrains non bâtis, susceptibles d'abriter le développement d'énergies renouvelables et notamment l'installation de panneaux photovoltaïques.

Afin d'assurer la continuité du programme d'études, il est proposé la revalorisation de l'autorisation de programme pour l'opération 2010/00111 « Valorisation énergétique du patrimoine » pour un montant de 80 000 Euros HT, soit 110 000 euros TTC, qui permet d'atteindre le montant maximal autorisé pour ce marché, à savoir 400 000 euros HT soit 480 000 euros TTC. Le marché prend fin le 27 novembre 2015.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire 99-533 du 25 juin 1999 ;
- La loi 2005-781 du 13 juillet 2005 relative au programme fixant les orientations de la loi politique énergétique (Loi POPE) ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 relative aux « Modalités d'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial – Préfiguration du Plan Climat-Energie Territorial – Bilan carbone -

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Définition des objectifs – Elaboration et mise en œuvre du programme d'actions demande de subvention » ;

- Les délibérations FCT 006-1854/10CC et FCT 005-2085/10/CC du 28 juin 2010 portant « Approbation de la création et de l'affectation d'autorisations de programme dans le cadre du Budget Primitif 2010 » ;
- La délibération DDIP 003-199/13/CC du 23 mars 2013, portant « Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à la valorisation énergétique du patrimoine ».

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de mettre en œuvre les actions du Plan Climat-Energie Territorial afin de compléter la démarche volontaire engagée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Qu'il est nécessaire de revaloriser l'autorisation de programme pour l'opération « Valorisation énergétique du patrimoine ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation de l'autorisation de programme «Valorisation énergétique du patrimoine » d'un montant de 110 000 euros portant ainsi le montant global de l'autorisation de programme à 480 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Opération 2010/00111 – Nature 2031 – Sous-Politique G 410 – Fonction 833.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, l'ADEME, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable, Plan Climat
Et Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014